



le 2 juillet 2008

## **Les nouveaux statuts de la CEE – un pas de géant pour la promotion de l'escrime en Europe**

L'Assemblée Générale de la Confédération Européenne d'Escrime a décidé le 2 juillet 2006 à Izmir que le Comité Exécutif nommerait une commission pour préparer de nouveaux statuts pour la Confédération et que le résultat de ce travail serait présenter à l'Assemblée Générale extraordinaire. À Poznan, le 2 novembre 2006, les nouveaux statuts ont été considérés, mais n'ont pas été trouvés satisfaisants. Les statuts proposés ont enlevé tout le pouvoir du Congrès et du Comité Exécutif en faveur du Président. Un nouveau groupe de travail a été élu comprenant des membres de cinq fédérations différentes ainsi que deux membres du Comité Exécutif.

Le groupe de travail s'est retrouvé la première fois à Moscou, le 17 décembre 2007. On a décidé que le groupe examinerait les commentaires de fédérations membres et comparerait la proposition de nouveaux statuts aux statuts de la FIE. La prochaine fois le groupe de travail s'est réuni à Belek, le 8 avril 2007. Monsieur Gordon Rapp avait rédigé une nouvelle version des statuts, qu'il a fondé sur les commentaires de fédérations membres et sur les résultats de la comparaison de la proposition précédente aux statuts de FIE. En tout encore 39 changements ont été fait au cours de la réunion, qui a duré deux jours. Cependant devant le Congrès à Gent, le 30 juin 2007, le travail n'était toujours pas fini. Le Congrès a sagement décidé de remettre l'approbation des nouveaux statuts à plus tard et le groupe de travail a continué le travail de préparation.

Pour la prochaine réunion du groupe de travail, Monsieur Giuseppe Cafiero et moi avons préparé une proposition de révisions. Nous estimions que nous devons trouver une solution qui permettrait de créer un équilibre de forces entre le Président et le Comité Exécutif. La nouvelle version contenait en tout 27 changements comparée à celle présentée à Gent.

Un groupe, qui comportait Maxim Paramonov, Giuseppe Cafiero, J.P. Kessler, Gordon Rapp, Kimmo Pentikäinen, Krisztian Kulcsar, Rodion Plitukhin et Max Geuter, s'est recueilli, une fois de plus, le 28 juillet 2007 à Milan. Encore 55 nouveaux changements ont été fait aux statuts au cours de cette réunion. Tous les membres du groupe de travail étaient enthousiastes à propos de cette version définitive, qu'on a fait corriger et traduire en Français.

Les différences les plus importantes entre cette version et celle présentée à Gent concernaient les rapports de pouvoir entre les organes exécutifs de la Confédération – le but était de trouver un équilibre entre le Comité Exécutif et le Président. Selon les changements, le Président, assisté des membres du Bureau, règle tous les problèmes courants et obtient ensuite la ratification de ses décisions du Comité Exécutif. En outre, le Comité Exécutif détient le pouvoir d'organiser et de suivre l'utilisation convenable/cible des fonds de la CEE en conformité avec le budget approuvé par le Congrès tandis que par sa signature individuelle, le Président est habilité à ouvrir un compte en banque, à l'utiliser et à effectuer des transactions courantes en conformité avec les statuts. Cette division du pouvoir garantit que la CEE pourra efficacement gérer les affaires pratiques quotidiennes.

Les nouveaux statuts donneront le rôle exécutif au Président. D'une part il n'est pas raisonnable de supposer que le Comité Exécutif puisse participer aux activités de tous les jours, d'autre part la communauté d'escrime en Europe est toujours une communauté trop petite pour que les statuts puissent assigner un rôle pour un



directeur exécutif qui prendrait la commande des affaires quotidiennes. Par conséquent, il est essentiel de garantir que le président puisse remplir son rôle et exécuter les tâches que les statuts lui assignent. C'est pourquoi nos changements ont inclus que le Président présente au Comité Exécutif les propositions concernant la répartition des fonctions entre ses membres et la répartition des moyens financiers de la CEE. Le Président désigne également les autres membres du Bureau parmi les membres élus du Comité Exécutif. Le Président tient le pouvoir exécutif d'implémenter des résolutions basées sur le budget et le plan de travail annuel.

Néanmoins, les décisions finales concernant la dépense des fonds seront aux mains du Congrès et du Comité Exécutif. Le Comité Exécutif établit un budget général, qui comporte les dépenses et les recettes principales, pour l'approbation du Congrès. Ce budget est destiné au management de la CEE, au Président, au Bureau, au Comité Exécutif et aux commissaires aux comptes. Toutes les dépenses qui ne sont pas prévues dans le budget et qui excèdent le budget de plus de 10 % doivent être approuvées par le Comité Exécutif. Seulement les titres de paiement portant sur des montants ne dépassant pas 0,15 % du budget de la CEE peuvent être signés par le Trésorier ou par le Président. Enfin, le Congrès peut également désigner un commissaire aux comptes indépendant.

Il n'y a aucun doute que nous avons un besoin critique de nouveaux statuts. Notre sport a connu un progrès remarquable dans ce continent et ensemble nous pourrions mieux promouvoir l'escrime dans l'avenir. C'est pour cette raison que la coopération est nécessaire et la Confédération Européenne d'Escrime, à côté de la FIE, joue un rôle capital dans ces activités. Pourtant, les statuts actuels ne correspondent pas aux conditions et aux espérances que nous avons pour ces nouvelles activités mutuelles plus exigeantes. Nous avons besoin d'une organisation capable de prendre des décisions et de gérer des projets de coopération et de planification. Pour atteindre ces buts cruciaux, nous avons besoin de nouveaux statuts. Les statuts actuels ne reconnaissent ni le Bureau ni l'idée importante du travail d'équipe avec des rôles structurés pour la prise de décisions exécutives.

La proposition des nouveaux statuts est conforme aux statuts de la FIE et même à la Charte olympique. C'est l'aboutissement d'un travail rigoureux : le résultat de l'engagement de plusieurs fédérations membres et de nombreux individus. La proposition fera place pour le rôle exécutif du Bureau et du Président et elle se conforme au concept classique de la distribution des pouvoirs, élaboré par le penseur politique français du siècle des lumières, baron de Montesquieu. En conclusion, je voudrais répéter le conseil de Monsieur Cafiero concernant notre travail statutaire : « Je m'intéresse au résultat final, aux statuts conformes, respectueux de l'autorité de l'Assemblée, du Comité Exécutif et évidemment du Président. » Je suis convaincu que ces statuts seront enfin présentés au Congrès de la CEE à Kiev, le 4 juillet 2008.

Cordialement,

Kimmo Pentikäinen  
Membre du groupe de travail statutaire  
CEE

---